

INFORMATIONS AUX FAMILLES

PLANNING DES INSCRIPTIONS ET RE-INSCRIPTIONS

JOURS	HORAIRES	ELEVES ENTRANT EN :
Jeudi 2 juillet 2009	8h30 - 10h30	2 ^{ème} année BTS
	13h30 - 15h30	Classes de 1 ^{ère} STI Classes de 1 ^{ère} STI Adaptation
Mardi 30 juin 2009	8h30 - 11h30	Classes de terminale BEP Classe de terminale Bac Pro Classe de 1 ^{ère} Bac Pro
	13h30 - 15h30	Classes de terminale STI
Vendredi 3 juillet 2009	8h30 - 11h30	Classes de 2 ^{nde} Professionnelle (BEP CSTR et Bac pro 3 ans)
	13h30 - 15h00	Classes de 2 ^{nde} Technologique
Mercredi 8 juillet 2009	9h00 - 11h00	Classes de 1 ^{ère} année BTS (candidats admis au bac 1 ^{er} tour)
Lundi 13 juillet 2009	10h00 - 11h00	Classes de 1 ^{ère} année BTS (candidats admis au bac 2 nd tour) Redoublants de terminale

Nous vous rappelons que les élèves et étudiants scolarisés dans une classe d'examen, et les élèves de 1^{ère} année de BEP CSTR, doivent posséder OBLIGATOIREMENT une carte d'identité en cours de validité.

En cas contraire, nous vous incitons à en faire la demande dès à présent.

L'inscription n'est effective qu'après enregistrement du dossier.

1 - ASSURANCE SCOLAIRE (Concerne les élèves et les étudiants)

- Pour les activités facultatives organisées par l'Établissement, l'assurance scolaire est obligatoire.
- Dans les établissements techniques, depuis le 1er janvier 1986, l'Etat ne couvre que les accidents liés directement aux activités d'enseignement. Tout le reste, (trajet, bris de lunettes, etc...) relève de votre responsabilité civile. (Joindre une attestation).

2 - UTILISATION DES MOYENS DE TRANSPORT (Lycée Technique et Section d'enseignement Professionnel)

- Les demandes de transport seront à effectuer le jour de l'inscription.
Les conditions peuvent varier selon les départements.
- NB : Aucune subvention n'est accordée aux étudiants de BTS.
- Les élèves empruntant la SNCF doivent obligatoirement renouveler chaque année la demande de subvention (1 photo d'identité sera exigée).

3 - BOURSES NATIONALES : S'adresser au Secrétariat du Proviseur Adjoint BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : S'adresser au Secrétariat du Proviseur

4 - Les élèves de 1ère D'ADAPTATION, 1ère ANNEE de BAC PRO 2 ans et de 1ère ANNEE DE BTS doivent obligatoirement envoyer le plus rapidement possible une attestation de réussite à l'examen.

5 -CARTE MULTIPASS 2009-2010

Le dispositif de la Région Lorraine est maintenu et comprend :

*Aide à l'achat des manuels scolaires

- 110 € pour les élèves entrant en 2^{nde} générale et technologique, en 1^{ère} année de Bac Pro (2 ou 3 ans) (à l'exception des redoublants)
- 80 € pour les élèves entrant en BEP (à l'exception des redoublants)
- 70 € pour les élèves de 1^{ère} générale et d'adaptation et les terminales générales et technologiques (à l'exception des redoublants), ainsi que les élèves de 1^{ère} année de BTS boursiers d'Etat.
- 40 € pour les élèves de terminale BEP et terminale Bac pro 2 ans (à l'exception des redoublants).
- 30 € pour les élèves boursiers d'Etat entrant en 2^{ème} année de BTS.
- 50 € pour les redoublants s'ils changent de filière et/ou de section ou s'ils sont boursiers d'Etat.

*Porte monnaie culture de 10 €

*Porte monnaie pour le sport de 10 € pour la pratique du sport à l'UNSS.

La carte doit être validée par l'établissement fréquenté par votre enfant en 2009-2010.

⇒ Votre enfant était scolarisé au Lycée EIFFEL : Pas de démarche particulière

⇒ Votre enfant était scolarisé dans un autre Lycée de la Région Lorraine :

- Il conserve sa carte jusqu'à épuisement du crédit « Manuels Scolaires »
- Il sera nécessaire d'envoyer un certificat de scolarité et l'ancienne carte à la société Applicam pour obtenir une nouvelle carte « Lycée EIFFEL ».

⇒ Votre enfant était scolarisé en collège ou dans une autre académie :

- Il faut présenter une demande en remplissant le bordereau.

En cas de perte de la carte, il est nécessaire de la faire renouveler en appelant le 0825 120 501 (4€ la carte)

Informations complémentaires sur le site <http://multipass.zecarte.fr>

6 - AIDE AU PREMIER EQUIPEMENT

La Région Lorraine apporte une aide à l'acquisition de matériel, d'outillage de base ou de vêtements de travail à l'établissement pour les formations suivantes:

- ⇒ 1ère STI et 1ère d'adaptation génie civil, génie énergétique, génie mécanique ainsi que 1ère Bac pro 2 ans : 76 €
- ⇒ 1ère année Bac pro 3 ans MVA option VI et VP : 228 € (valable pour 1ère et 2ème année), TBEE : 116 €
- ⇒ Seconde BEP CSTR : 76 €

Cette aide sera virée sur le compte bancaire des familles courant octobre 2009 (fournir un RIB)

NOTE D'INFORMATION DU SERVICE DE L'INTENDANCE

A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER

1 - Les élèves fréquentent l'établissement en qualité de :

- Interne
- Externe
- Demi-pensionnaire
- Interne externé (les 3 repas sans nuitée)

2 - Engagement annuel : A partir du lundi 14 septembre 2009 dernier délai, le choix effectué, lors de l'inscription de l'élève, pour l'une de ces 3 qualités, deviendra FERME ET DEFINITIF pour toute la durée de l'année scolaire. Il engagera la famille jusqu'à la fin officielle de l'année scolaire concernée, sans AUCUNE possibilité de modification en cours d'année, sauf dans 2 CAS PRECIS : changement de domicile de la famille ou radiation définitive de l'élève.

De plus, pour tous les élèves, les suspensions de cours et le passage des examens ne les exonèrent pas de la règle ci-dessus. Ils demeurent donc inscrits dans la même qualité jusqu'à la fin officielle de l'année scolaire, en vertu du calcul forfaitaire opéré tout au long de l'année. Les familles sont redevables en conséquence de l'intégralité des montants demandés.

3 - C'est la raison pour laquelle, compte tenu de la durée différente de chacun des 3 trimestres, le paiement s'effectuera en six fractions inégales.

Les frais d'internat et de demi-pension sont en principe payables d'avance. Toutefois, afin de permettre un paiement davantage échelonné des factures, facilitant ainsi une répartition plus équilibrée des frais de scolarité, il a été décidé que serait demandé aux familles, au début de chaque trimestre, le versement d'un acompte, et la régularisation du solde à payer, vers le milieu du trimestre concerné.

TRIMESTRE	INTERNAT	DEMI-PENSION
Septembre-Décembre :	619.50 €	209.30 €
* Janvier-Mars :	531 €	179.40 €
* Avril-Juin :	442.50 €	149.50 €

* (Modifiés au 1er janvier 2010)

De ce prix sera déduite, éventuellement, une remise de principe (voir ci-dessous).

Les familles sont invitées à bien vouloir s'acquitter des sommes dues dans les délais demandés, et sans attendre l'envoi des lettres de rappel. En cas de procédure exécutoire par voie d'huissier, les frais de poursuites seront à la charge des familles.

4 - Néanmoins si un élève est absent durant 15 jours consécutifs pour maladie, accident ou stage, cette absence ouvre droit pour cet élève interne ou demi-pensionnaire, à une remise d'ordre, sur demande écrite au Chef d'Etablissement, accompagnée, dans les 2 premiers cas énumérés, (maladie ou accident) d'un certificat médical.

5 - Pour la vie à l'internat : L'élève se munira d'une paire de chaussons et d'un cadenas.

L'élève doit apporter un oreiller, des draps et une couette avec sa housse.

6 - Tout élève devant quitter définitivement l'établissement doit, au préalable,

- en faire la demande écrite au Chef d'Etablissement,
- s'assurer qu'il est en règle avec le service de l'Intendance.

7 - Toute dégradation du fait d'un élève, quel que soit son régime, est facturée à sa famille conformément au règlement intérieur de l'établissement et aux décisions de son Conseil d'Administration.

REMISE DE PRINCIPE : Une remise est consentie aux familles ayant au moins trois enfants pensionnaires ou demi-pensionnaires dans un lycée ou un collège de l'enseignement public, à l'exclusion des cantines municipales. Les boursiers complets ne sont pas pris en compte pour le calcul de cette remise.

IMPORTANT : L'accès à la distribution des repas servis à la chaîne, ne se fait que par l'intermédiaire d'un badge informatique personnel attribué à l'élève **POUR TOUTE LA DUREE DE SA SCOLARITE AU SEIN DU LYCEE GUSTAVE EIFFEL**. Ainsi les élèves admis d'une classe inférieure à une classe supérieure conservent le même badge. La distribution des badges pour les internes et demi-pensionnaires se fera dès la rentrée de septembre. En cas de perte ou de destruction du badge son remplacement se fera moyennant un coût de 9,00 €, réactualisé au 1^{er} janvier de chaque année civile.

CALENDRIER DE RENTREE SCOLAIRE

2009/2010

Lycée Technique

Classes	Accueil des internes	Rentrée des élèves	Début des cours	Observations
Secondes	Mardi 01.09.09 de 14h00 à 15h30	Mercredi 02.09.09 à 9h00	Mercredi 02.09.09 à 13h30	Réunion des internes avec leurs parents le Mardi 01.09.09 à 15h30 à l'amphithéâtre. Photos de classe le jour de la rentrée en aile 01.
Première d'adaptation		Mercredi 02.09.09 à 10h00	Mercredi 02.09.09 à 13h30	
Premières				
Terminales				
BTS 1 ^{ère} année	Mercredi 02.09.09 de 13h30 à 14h30	Mercredi 02.09.09 à 15h00 à l'amphithéâtre	Mercredi 02.09.09 à 15h30	Réunion des internes Mercredi 02.09.09 à 17h30 à l'amphithéâtre.
BTS 2 ^{ème} année	Mercredi 02.09.09 de 16h30 à 17h30	Jeudi 03.09.09 à 8h00 A l'amphithéâtre	Jeudi 03.09.09 à 9h00	

Section d'Enseignement Professionnel

Classes	Accueil des internes	Rentrée des élèves	Début des cours	Observations
1 ^{ères} années BEP	Mardi 01.09.09 de 15h30 à 17h30	Mercredi 02.09.09 à 9h00	Mercredi 02.09.09 à 13h30	Réunion des internes avec leurs parents le Mardi 01.09.09 à 17h30 à l'amphithéâtre. Photos de classe le 09.09.09 en aile 01.
1 ^{ère} année Bac Pro				
Terminales BEP		Mercredi 02.09.09 à 10h00	Mercredi 02.09.09 à 13h30	
Terminale Bac Pro				